



**PROTOCOLE SANITAIRE
COVID-19
Conseil Municipal des Enfants
Conseil Municipal des Jeunes**

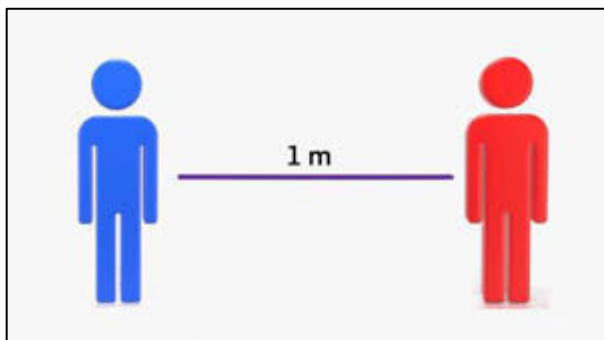
MAIRIE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS

PRÉSENTATION DU PROTOCOLE

Protocole réalisé à partir du protocole sanitaire du Ministère des Solidarités et de la Santé
Année scolaire 2020 - 2021

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il pourra donc évoluer dans le temps.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'APPLICATION DES GESTES

BARRIERES

Les gestes barrières, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il est obligatoire :

- A l'arrivée,
- Avant et après utilisation de matériel (type ordinateur portable ou livres)
- Après être allé aux toilettes.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

LE PORT DU MASQUE

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour les animateurs et les jeunes élus de plus de 11 ans.

LA VENTILATION DES LOCAUX

L'aération des locaux doit se faire au moins 15 minutes avant l'arrivée des jeunes élus.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Nettoyage des surfaces (tables, ordinateur portable) avant et après chaque utilisation.

PROCEDURE CAS SUSPECTE OU IDENTIFIE

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant et les encadrants, le confinement au domicile doit être la règle. (Cf. protocole national)

LES COMMISSIONS

Les séances de travail auront lieu dans la salle du Conseil en mairie.

Un siège devra être libre entre chaque jeune élu.

Les jeunes élus auront leurs propres stylos et auront accès à 4 ordinateurs qui seront nettoyés après chaque utilisation avec un produit virucide.

LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Les séances plénières auront lieu dans la salle du Conseil Municipal en mairie.

Un siège devra être libre entre chaque jeune élu.

Les séances plénières étant ouverte au public, 20 places maximum seront disponibles.

Les sièges seront installés de façon à respecter les 1 mètre de distanciation.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.

Le masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.